



Mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive 2009 à 2013



Janvier 2009

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Table des matières

02	Préface	10	Objectifs stratégiques
03	Résumé		Édification des relations
04	La Société		Acquisition de connaissances
06	La Gestion adaptative progressive		Recherche technique
08	Priorités pour les années 2009 à 2013		Recherche sociale
			Sûreté financière
			Examen, ajustement et validation des plans
			Structure de gouvernance
			Édification d'une organisation de
			mise en œuvre
			Conception concertée et mise en marche
			du processus de sélection d'un site
		23	Regard vers le futur
		24	Lexique

Préface

En juin 2008, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a publié la *Mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive 2008 à 2012*, son premier plan quinquennal détaillant comment elle prévoyait entreprendre la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive, la méthode choisie par le Canada pour la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié. Le présent document constitue une première révision annuelle du plan et porte sur la période 2009 à 2013.

Ce plan débutera par un survol de la SGDN et de la Gestion adaptative progressive, qui sera suivi de la présentation des grandes lignes de notre programme de travail selon sept domaines clés. Nos progrès en 2008 seront décrits dans le Rapport annuel 2008 de la SGDN, qui sera publié au mois de mars 2009.

La SGDN invite tous les individus et les organisations intéressés à participer à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. Les suggestions et les commentaires concernant nos plans et nos travaux sont toujours les bienvenus et peuvent nous être transmis par courrier ou via notre site Web à www.sgdn.ca.

Résumé



En juin 2007, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) s'est vu confier la responsabilité de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La GAP comprend à la fois une méthode technique et un système de gestion qui pourront s'adapter aux changements technologiques et scientifiques, de même qu'à l'évolution des valeurs sociétales et des politiques publiques. Sur le plan technique, la finalité de la GAP est le confinement et l'isolement du combustible nucléaire irradié dans un dépôt en profondeur construit dans une formation rocheuse appropriée. Du point de vue de la gestion, la collaboration, l'acquisition continue de connaissances et l'adaptabilité sous-tendront notre mise en œuvre de la GAP, qui s'étalera sur plusieurs décennies. Tous les aspects des travaux de la SGDN respecteront ou dépasseront toutes les normes réglementaires et les exigences en matière de protection de la santé, de sûreté et de sécurité des humains et de l'environnement.

Ce Plan de mise en œuvre décrit comment la SGDN continuera à bâtir une solide organisation de mise en œuvre en renforçant sa structure de gouvernance, ses politiques et ses capacités internes; en soutenant la recherche technique et sociale; en mettant au point le processus qui nous permettra de décider où nous confinerons et isolerons à long terme le combustible nucléaire irradié canadien; et en faisant activement participer les Canadiens à toutes ces activités.

Le Plan se fonde sur les sept objectifs stratégiques de la SGDN. Il décrit les initiatives que nous prévoyons entreprendre de façon coordonnée et systématique pour chacun de ces sept domaines au cours de la période de 2009 à 2013.

Cette révision pour la période de 2009 à 2013 témoigne du caractère évolutif du Plan, qui est régulièrement évalué, renforcé et réorienté en tenant compte des nouvelles informations, des percées technologiques et scientifiques, des valeurs sociétales et des politiques publiques changeantes.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Continuer à édifier des relations à long terme avec les Canadiens et les Autochtones intéressés.

Poursuivre la recherche technique et sociale.

Élaborer et perfectionner une formule de financement et un échéancier de versements aux fonds en fiducie qui garantissent la sûreté financière et le financement à long terme du programme.

Examiner les plans en continu, les ajuster et les valider.

Continuer à élaborer et à maintenir une structure de gouvernance.

Faire de la SGDN une organisation de mise en œuvre.

Mettre au point de manière concertée un processus de sélection d'un site.

La Société

La vision de la SGDN : la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002), a confié à la SGDN la responsabilité de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada. Établie pour opérer sur une base sans but lucratif par les principaux propriétaires de déchets de combustible nucléaire au Canada, soit Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB¹, la SGDN a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre, de concert avec le public canadien, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

La Société a commencé en 2002, comme organisme d'étude, à examiner diverses méthodes de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En 2007, elle s'est vu confier le mandat de la mise en œuvre de la méthode choisie par le gouvernement, soit la Gestion adaptative progressive.

La SGDN travaille actuellement à constituer une équipe multidisciplinaire dont les compétences s'étendent de la recherche sociale et technique à l'engagement du public, aux communications, au financement et à la gouvernance. Nous continuons à collaborer avec un éventail élargi de consultants, praticiens et universitaires de partout au Canada et à l'étranger pour nous assurer que nos travaux s'enrichissent des meilleures connaissances disponibles.

Nous croyons que la confiance et la crédibilité acquises par la SGDN au cours de la phase d'étude lui ont conféré l'autorité sociale requise pour procéder à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

La SGDN est guidée par cinq valeurs fondamentales :

L'INTÉGRITÉ » Nous agissons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

L'EXCELLENCE » Nous n'aurons de cesse de nous assurer que nos analyses, nos processus d'engagements et nos prises de décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

L'ENGAGEMENT » Nous chercherons la participation de toutes les collectivités d'intérêts et serons réceptifs aux points de vue et perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

LA RESPONSABILITÉ » Nous saurons rendre compte de la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

LA TRANSPARENCE » Nous nous efforcerons de procéder, communiquer et prendre des décisions de manière ouverte et transparente, afin que la méthode soit bien comprise de tous les Canadiens.

¹ En 2004, par le biais d'un ordre de virement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré la responsabilité de tous les aspects des actifs de production d'énergie nucléaire qui sont propriétés de la province à une nouvelle filiale, Énergie nucléaire NB.



LE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

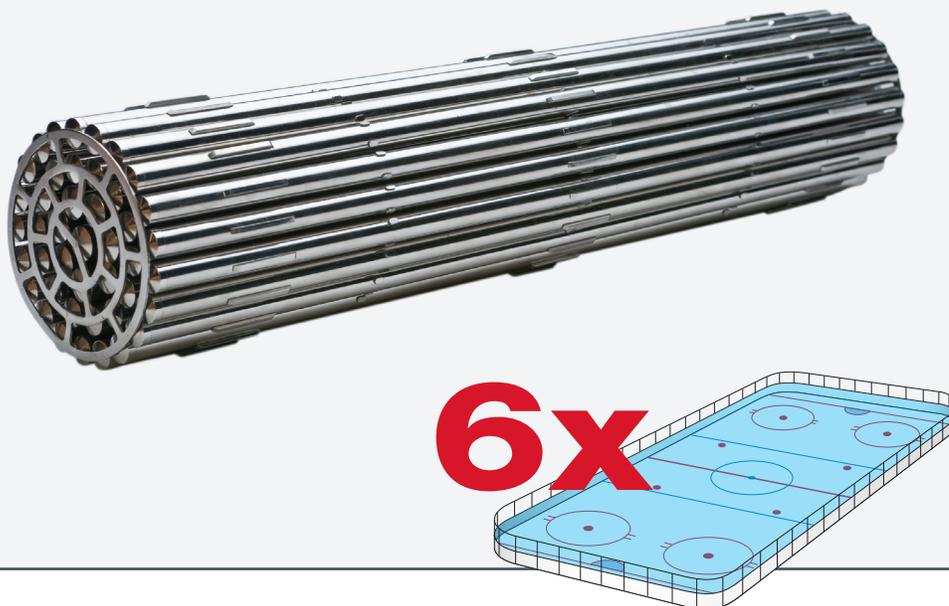
Le combustible nucléaire irradié demeure radioactif pendant une longue période, et ces matières doivent être contenues et isolées de la population et de l'environnement pour une période que l'on pourrait considérer indéfinie. Le combustible nucléaire irradié canadien est actuellement géré de manière sûre à l'intérieur d'installations autorisées pour le stockage temporaire sur les sites de centrales nucléaires en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, de même que sur le site de recherche nucléaire d'Énergie atomique du Canada limitée situé au Manitoba.

Depuis plus de 40 ans, le programme d'énergie nucléaire canadien a produit un peu plus de deux millions de grappes de combustible irradié. Les grappes de combustible ont sensiblement la taille et la forme d'une bûche pour le foyer, et chacune pèse approximativement 24 kilogrammes.

Si l'inventaire total actuel des grappes de combustible irradié pouvait être empilé comme du bois de chauffage, il occuperait un espace d'une dimension d'environ six patinoires de hockey, depuis la surface de la glace jusqu'au haut de la bande.

Lorsqu'une grappe de combustible est retirée d'un réacteur, elle est d'abord déposée dans une piscine remplie d'eau pour une durée de sept à 10 ans, pendant laquelle sa chaleur et sa radioactivité décroissent. Par la suite, les grappes irradiées sont généralement entreposées dans des conteneurs, silos ou enceintes de stockage à sec.

Approximativement 85 000 grappes de combustible nucléaire irradié sont produites chaque année au Canada. La SGDN a l'obligation légale de gérer à long terme tout le combustible nucléaire irradié au Canada – celui déjà produit et celui qui sera produit dans le futur.



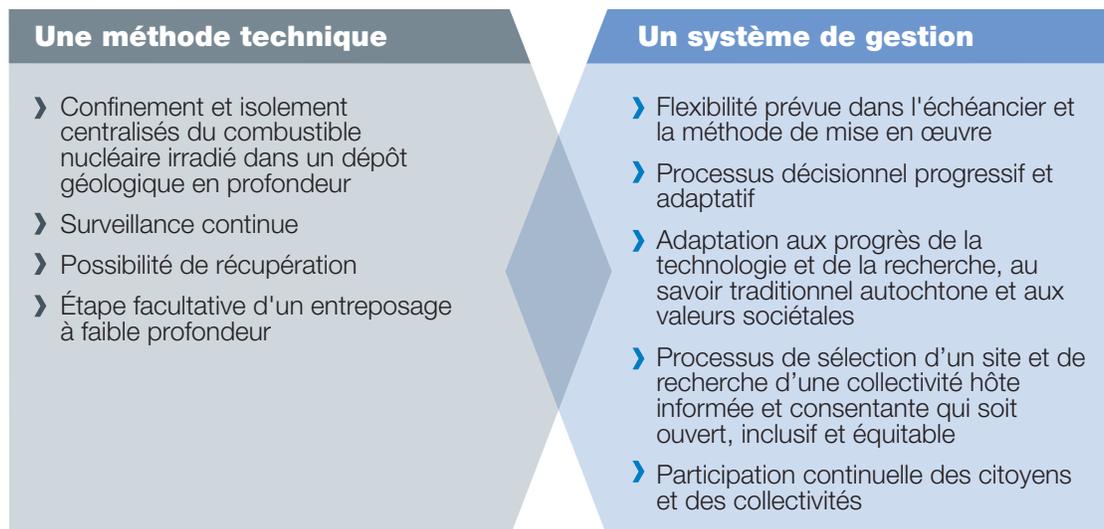
La Gestion adaptative progressive

La Gestion adaptative progressive (GAP) est la méthode choisie par le gouvernement du Canada pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La GAP comprend à la fois une méthode technique et un système de gestion qui pourront s'adapter aux changements technologiques et scientifiques, de même qu'à l'évolution des valeurs sociétales et des politiques publiques.

Sur le plan technique, la finalité de la GAP est le confinement et l'isolement du combustible nucléaire irradié dans un dépôt en profondeur construit dans une formation rocheuse appropriée. La GAP sera mise en œuvre suivant plusieurs phases, marquées chacune par des points de décision formels qui permettront aux Canadiens de proposer leurs idées. La collaboration, l'acquisition continue de connaissances et l'adaptabilité sous-tendront notre mise en œuvre de la GAP, qui s'étalera sur plusieurs décennies.

La mise en œuvre de la GAP est de juridiction fédérale et est réglementée par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)* et ses réglementations associées. Selon la *LSRN*, un permis doit être obtenu de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) avant de préparer un site pour une installation nucléaire, ainsi que pour sa construction, son exploitation, son déclassement ou son abandon. La CCSN ne prendra aucune décision relative à l'obtention d'un permis pour la mise en œuvre de la GAP avant que le processus d'Évaluation environnementale n'ait été complété conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le transport du combustible nucléaire irradié sera réglementé par la CCSN et Transports Canada. Les études et la documentation requises pour chacune de ces évaluations et demandes de permis seront traitées dans les plans de mise en œuvre et les plans de travail subséquents. Tous les aspects des travaux de la SGDN respecteront ou dépasseront toutes les normes réglementaires et les exigences en matière de protection de la santé, de sûreté et de sécurité des humains et de l'environnement.

La GAP vise un objectif que les Canadiens ont eux-mêmes identifié, à savoir le confinement et l'isolement sûrs et sécuritaires à long terme du combustible nucléaire irradié produit au Canada, avec la souplesse nécessaire pour permettre aux générations futures d'agir en fonction de leur intérêt.



Les objectifs des Canadiens concernant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, tels qu'identifiés lors de la phase d'étude :

L'ÉQUITÉ » Assurer l'équité (sur le fond et sur la forme) dans la répartition des coûts, des avantages, des risques et des responsabilités, au sein de la génération actuelle et entre les générations.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION » Protéger la santé de la population contre le risque d'exposition à des matières radioactives ou dangereuses et contre les risques de blessure ou de décès résultant d'accidents.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS » Protéger les travailleurs contre les dangers reliés à la gestion du combustible nucléaire irradié et les réduire au minimum.

LE BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS » Assurer le bien-être de toutes les collectivités ayant un intérêt commun.

LA SÉCURITÉ » Assurer la sécurité des installations, des substances nucléaires et de l'infrastructure.

L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE » Assurer le maintien de l'intégrité environnementale à long terme.

LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE » Assurer la viabilité économique du système de gestion des déchets tout en contribuant à l'essor de l'économie locale.

L'ADAPTABILITÉ » Maintenir une capacité d'adaptation au fil du temps en fonction de nouvelles connaissances et conditions.

Priorités pour les années 2009 à 2013

La SGDN a entrepris en 2007 sa transition d'un groupe d'étude à une organisation durable munie des ressources et capacités nécessaires à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP).

De 2009 à 2013, la SGDN continuera à développer son organisation afin de renforcer sa structure et ses politiques de gouvernance et d'accroître ses capacités, poursuivra ses programmes avancés de recherche technique et sociale, et continuera à faire participer activement les Canadiens à ces activités. En 2008, nous avons commencé à travailler en collaboration avec les Canadiens à la mise au point du processus visant à déterminer où le combustible nucléaire irradié canadien sera confiné et isolé à long terme.

La SGDN se prépare aussi à adapter ses plans pour répondre à la possibilité de nouvelles quantités et caractéristiques du combustible nucléaire irradié provenant de centrales nucléaires nouvelles ou remises à neuf.

Au cours des premières années, la mise en œuvre de la GAP est guidée par sept objectifs stratégiques. Les objectifs sont issus de la Vision, de la Mission et des Valeurs de la SGDN, de même que des objectifs considérés importants par les Canadiens pour la gestion du combustible nucléaire irradié. Les objectifs stratégiques constituent la fondation du plan quinquennal de mise en œuvre et des programmes de travaux visant à évaluer et traiter les nombreuses questions reliées à la GAP.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Continuer à édifier des relations à long terme avec les Canadiens et les Autochtones intéressés.

Poursuivre la recherche technique et sociale.

Élaborer et perfectionner une formule de financement et un échéancier de versements aux fonds en fiducie qui garantissent la sûreté financière et le financement à long terme du programme.

Examiner les plans en continu, les ajuster et les valider.

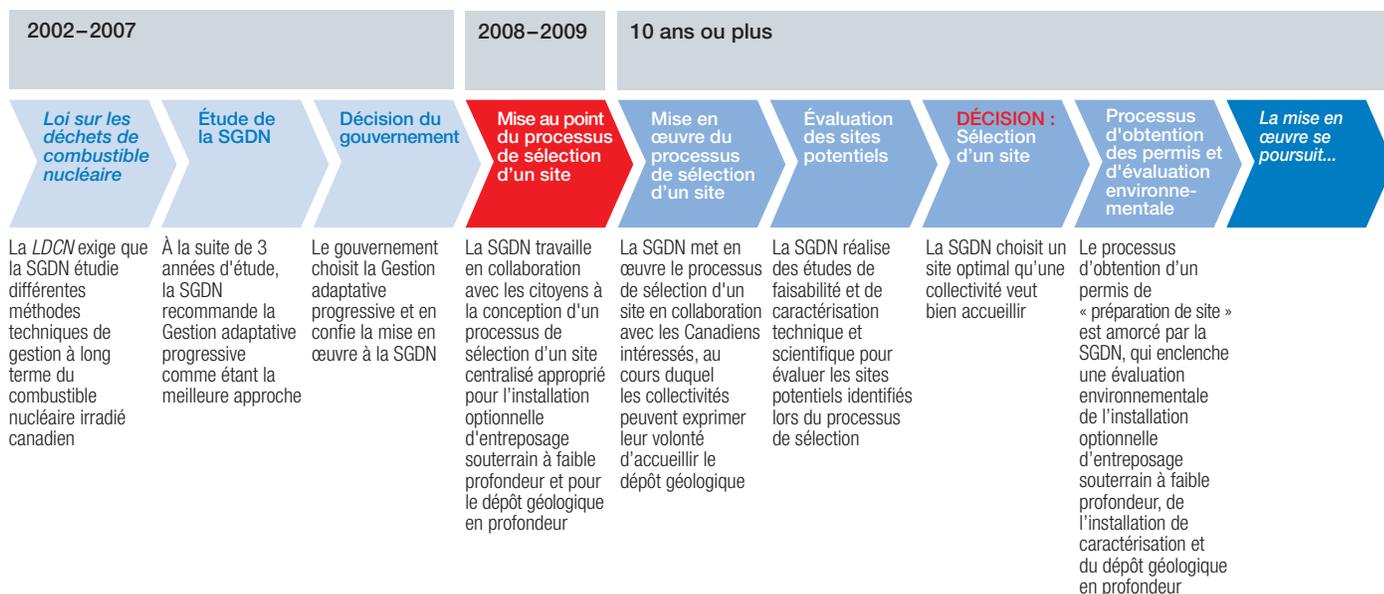
Continuer à élaborer et à maintenir une structure de gouvernance.

Faire de la SGDN une organisation de mise en œuvre.

Mettre au point de manière concertée un processus de sélection d'un site.

Dans le cadre de la révision annuelle du Plan, les objectifs stratégiques ont été examinés et jugés toujours pertinents pour guider nos travaux de manière coordonnée et systématique au cours de la période de 2009 à 2013.

Pour s'assurer que les ressources seront disponibles au moment voulu pour gérer les besoins en information et en acquisition de connaissances, la SGDN a identifié quelques jalons pour la prochaine période quinquennale de planification. En particulier, la SGDN prépare la publication du processus de sélection d'un site élaboré de manière concertée pour le soumettre à l'évaluation publique en 2009. Après une longue période de concertation et de discussion avec le public, nous prévoyons finaliser le processus de sélection d'un site et être capable de le lancer après 2009. Pour s'assurer qu'elle soit prête à aller de l'avant, la SGDN élaborera d'ici 2011 ses capacités internes pour répondre aux indications d'intérêts et pour amorcer les évaluations des collectivités et les études de faisabilité. D'ici la fin de 2012, la SGDN prévoit être prête à commencer les évaluations technique et socioéconomique des sites candidats potentiels pour les collectivités qui se montrent intéressées.



Objectifs stratégiques

Édification des relations

La SGDN continuera à édifier des relations à long terme avec les Canadiens et les Autochtones intéressés et à obtenir leur participation à l'établissement d'une orientation future.

L'engagement est une des cinq valeurs fondamentales qui guident les travaux de la SGDN; les quatre autres sont l'intégrité, l'excellence, la responsabilité et la transparence. Par l'engagement, la SGDN s'efforce de sensibiliser les Canadiens, particulièrement dans les quatre provinces nucléaires, soit la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick, afin qu'ils saisissent et soutiennent l'approche canadienne de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Le succès de la Gestion adaptative progressive (GAP) dépendra de la participation du public canadien, y compris des peuples autochtones, à toutes les étapes de la mise en œuvre et aux décisions clés via des processus d'engagement ouverts, transparents et inclusifs. La SGDN sollicitera la multiplicité des points de vue et en tiendra compte. La SGDN communiquera avec les intéressés et les consultera activement de façon à favoriser une réflexion approfondie et à faciliter un dialogue constructif. Un bon processus d'engagement et de décision qui mise sur la collaboration contribuera à maintenir la confiance accordée à la SGDN et à bâtir celle portée au plan de mise en œuvre de la GAP.



LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT DE LA SGDN :

1. Développera le lien de confiance avec les Canadiens, y compris les peuples autochtones, et les collectivités, les organisations non gouvernementales et autres parties intéressées.
2. Fera connaître les travaux de la SGDN et favorisera la compréhension de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada.
3. Sollicitera de multiples points de vue qui aideront à examiner, ajuster et valider les plans de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.
4. Soutiendra l'engagement des individus et organisations intéressés, y compris des jeunes, tout au long de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.
5. Fournira les éléments nécessaires aux collectivités pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et travailler en collaboration avec la SGDN.
6. Renseignera tous les paliers de gouvernement sur les travaux de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.
7. Facilitera la compréhension du processus visant à relier le savoir traditionnel autochtone à la science occidentale tout au long de la mise en œuvre.
8. Maintiendra une expertise interne de l'engagement et des relations de collaboration efficaces avec les institutions universitaires et les experts praticiens.

Au cours des premières années de mise en œuvre de la GAP, le programme d'engagement sera axé sur la poursuite de quatre objectifs clés : l'acquisition de connaissances; l'édification d'une organisation de mise en œuvre; l'adaptation au changement; et la conception et la mise en œuvre d'un processus de sélection de site qui soit socialement responsable. Une suite continue d'activités d'engagement, depuis des séances d'information jusqu'à des partenariats, sera entreprise pour soutenir l'atteinte de ces objectifs.

Allant de l'avant » La SGDN maintiendra le cap fixé en 2008, tout en apportant certaines améliorations découlant des précieuses suggestions reçues au cours de la dernière année.

En 2009 et jusqu'en 2013, la SGDN s'efforcera de :

- » Mieux faire connaître la SGDN, la gestion du combustible nucléaire irradié et la GAP au public canadien, y compris aux peuples autochtones;
- » Appliquer la stratégie de communication de la SGDN, et développer le matériel nécessaire à l'illustration des efforts de mise en œuvre de la GAP et à la satisfaction des besoins des individus et organisations intéressés. Cela comprendra des trousseaux d'information du projet et un site Web amélioré du point de vue de l'esthétique, de l'accessibilité, du graphique et des photos. Nous continuerons à chercher des occasions pour offrir des allocutions et des présentations dans les collectivités et pour communiquer via les médias afin d'accroître la sensibilisation aux activités de la SGDN. Nous solliciterons des rencontres avec les responsables de la presse écrite et autres médias;
- » Communiquer aux gouvernements et aux organisations et associations connexes les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la GAP;
- » Établir des liens avec des organisations autochtones aux niveaux national, provincial et régional dans les quatre provinces nucléaires afin de soutenir la participation des peuples autochtones à la mise en œuvre de la GAP;
- » Élargir l'expertise interne en matière de communication pour répondre aux demandes de renseignement des Canadiens et des organisations; et
- » Évaluer régulièrement l'efficacité des initiatives d'engagement afin d'identifier des occasions d'améliorations pour les initiatives futures.

En 2009, les efforts pour développer les relations continueront avec les individus et organisations qui apportent des points de vues diverses à ce sujet, y compris les peuples autochtones, les gouvernements municipaux, les organisations intéressées, les jeunes et les gouvernements fédéral et provinciaux. La SGDN :

- » Sollicitera leur avis, en particulier en ce qui concerne la mise au point du processus de sélection d'un site;
- » Poursuivra sa collaboration avec le Forum des Aînés et le groupe Niigani, de même que ses dialogues avec les peuples autochtones concernant le processus de sélection d'un site, et continuera à faciliter la compréhension de la SGDN concernant le lien entre le savoir traditionnel autochtone et la science occidentale;

- » Poursuivra sa collaboration avec Ressources naturelles Canada dans le but de développer un processus qui assurera que la SGDN respecte les obligations imposées par la Loi concernant le devoir de consulter de la Couronne;
- » Convoquera une table ronde pour jeunes pour approfondir la question de l'engagement des jeunes;
- » Collaborera avec les associations municipales pour en savoir davantage sur les points de vue locaux et pour faire participer ceux au niveau municipal à la conception des processus de la SGDN; et
- » Apportera son soutien à des initiatives dans les collectivités par le biais d'un programme de responsabilité sociale.

À l'échelle nationale, la SGDN aura recours à quelques outils d'engagement pour mieux comprendre le public, tels que la recherche sur les attitudes du public et les activités Web comme les dialogues et les sondages délibératifs en ligne.

Une série d'activités est prévue dans les quatre provinces nucléaires pour discuter de la mise au point du processus de sélection d'un site et comprendra des dialogues multipartites, des séances publiques d'information et de discussion, des journées portes ouvertes et des réunions d'information sur demande.

D'ici la fin de 2009, la SGDN prévoit avoir mis au point, en collaboration avec les Canadiens, un processus de sélection d'un site qui réponde aux attentes des Canadiens concernant la mise en œuvre de la GAP. En préparation à la mise en œuvre du processus de sélection d'un site, la SGDN :

- » Développera un programme d'engagement pour le lancement du processus de sélection d'un site; et
- » Mettra en œuvre un programme de financement qui aidera les collectivités et citoyens à acquérir des connaissances sur la GAP et le projet (*voir également Recherche sociale*).

Acquisition de connaissances

La SGDN poursuivra ses recherches afin d'élargir la base de ses connaissances techniques et sociales, faisant appel à la meilleure expertise canadienne et internationale afin de soutenir la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Puisque le programme évoluera au cours d'une longue période, de nombreuses occasions se présenteront pour en améliorer la performance, l'efficacité, en favoriser la compréhension et aborder les préoccupations de la société. Un programme de recherche-développement passionné et robuste contribuera à la réalisation de ces objectifs. Les citoyens et les spécialistes nous ont suggéré de continuer à investir de façon importante et continue dans la recherche, afin de nous assurer que les Canadiens bénéficient de la fine pointe de l'innovation technologique et afin que la mémoire institutionnelle et la capacité technique de la main-d'œuvre requise pour gérer le combustible irradié ne s'érodent pas.

Les programmes de recherche technique et sociale de la SGDN ont pour but de :

- » Élargir la compréhension pour faire des prédictions plus sûres, réduire les incertitudes et évaluer les améliorations possibles au programme;
- » Confirmer la performance durant l'exécution du programme et par la suite;
- » Assurer et démontrer la capacité de répondre aux préoccupations et besoins des citoyens;

- » Effectuer des corrections en cours de route en réponse à de nouvelles informations ou à des décisions sociétales;
- » Préparer la sélection d'un site, la conception du site, l'obtention des permis, le développement et l'exploitation des installations, de même que le transport du combustible irradié; et
- » S'assurer des ressources humaines compétentes pour gérer la mise en œuvre de la GAP.

La SGDN comprend bien l'importance de la participation des parties externes dans le choix des recherches en fonction de leur pertinence et intérêt. En plus de maintenir une expertise interne, la SGDN travaille à développer des relations de collaboration efficaces avec les universités et les spécialistes praticiens canadiens. Nous tirons également profit des occasions de collaboration et de participation à des programmes conjoints de recherche, de développement et de démonstration à l'échelle internationale.

RECHERCHE TECHNIQUE

Un bon programme de recherche-développement technique fera en sorte que la GAP bénéficie des innovations technologiques, développées au Canada et à l'étranger, dans la gestion des déchets radioactifs et assurera que la SGDN maintienne les ressources humaines nécessaire à la gestion des diverses phases de la mise en œuvre. Au cours des cinq prochaines années, la SGDN continuera à travailler vers l'augmentation des capacités humaines, le développement des moyens servant à évaluer les sites potentiels à partir d'une perspective technique, l'amélioration de notre compréhension de l'aspect sûreté d'un dépôt géologique en profondeur et le développement de modèles conceptuels.



LE PROGRAMME DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE DE LA SGDN :

1. Maintiendra les compétences techniques qualifiées en développant une expertise interne et des rapports efficaces de coopération avec des universités canadiennes et des consultants.
2. Améliorera nos connaissances scientifiques portant sur la technologie liée à l'entreposage centralisé du combustible irradié ainsi qu'au confinement et à l'isolement à long terme dans un dépôt géologique en profondeur.
3. Poursuivra le développement des capacités requises pour évaluer les sites potentiels d'un point de vue technique.
4. Recherchera les occasions de collaboration et de participation internationales à des programmes techniques conjoints de recherche, de développement et de démonstration, pour intégrer les meilleures connaissances et pratiques internationales au travail technique de la SGDN.
5. Développera notre compréhension des concepts de surveillance et de récupérabilité au cours des diverses étapes de la mise en œuvre.
6. Se tiendra au courant des autres moyens pour gérer à long terme le combustible nucléaire irradié.
7. Tiendra à jour le modèle conceptuel et l'estimation des coûts de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada.
8. Facilitera la compréhension du processus visant à relier le savoir traditionnel autochtone à la science occidentale tout au long de la mise en œuvre.

Des jalons spécifiques ont été établis pour chacun des quatre domaines suivants : la géoscience, les évaluations de sûreté et l'obtention de permis, l'ingénierie et les technologies en émergence.

Allant de l'avant » Au cours de la période 2009 à 2013, la SGDN :

- » Mettra au point et maintiendra à jour des critères géoscientifiques pour soutenir le développement et la mise en œuvre du processus de sélection d'un site;
- » Préparera des modèles conceptuels d'ingénierie et des exemples d'évaluations de sûreté relatifs à des dépôts géologiques en profondeur en roche cristalline et en roche sédimentaire;
- » Évaluera des modèles conceptuels concernant l'entreposage provisoire facultatif à faible profondeur du combustible irradié sur le site centralisé;
- » Développera sa capacité à réaliser des études géophysiques dans le cadre des évaluations de faisabilité, y compris des investigations et évaluations de la subsurface, en milieu cristallin et en milieu sédimentaire afin d'évaluer le potentiel des sites proposés;
- » Développera sa capacité à examiner et évaluer les options de transport du combustible irradié vers un centre de gestion à long terme;
- » Examinera et maintiendra à jour le plan de surveillance environnementale, y compris celui de la santé des humains, pour les évaluations des sites hôtes potentiels;
- » Préparera des évaluations de sûreté préliminaires des sites hôtes potentiels;
- » Continuera de surveiller les progrès réalisés au Canada et à l'étranger concernant les aspects réglementaires des installations de gestion du combustible irradié;
- » Accroître les relations de travail avec les universités afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de la technologie de dépôt, de la géoscience et de l'évaluation de sûreté;
- » Épaulera les initiatives d'engagement et continuera à faciliter la compréhension du savoir traditionnel autochtone et la réflexion qu'il apportera à l'évaluation des sites potentiels;
- » Préparera un rapport annuel pour faire état des autres technologies pour la gestion à long terme du combustible irradié, dont le retraitement, la séparation et la transmutation; et
- » Continuera de participer à des ententes de coopération avec des organisations nationales de gestion des déchets radioactifs réparties à travers le monde, notamment avec SKB (Suède), Posiva (Finlande), la Nagra (Suisse) et l'ANDRA (France). Ces ententes fournissent un cadre pour le partage d'informations et pour la participation à des programmes conjoints de recherche-développement dans des installations souterraines telles que le laboratoire sur la roche dure d'Äspö, en Suède et le projet Mont Terri, en Suisse.

RECHERCHE SOCIALE

Les Canadiens nous ont dit que la mise en œuvre de la GAP devait répondre aux attentes, aux priorités et aux préoccupations des citoyens et évoluer avec celles-ci au fil du temps. Le programme de recherche sociale identifiera et appliquera des processus et techniques qui permettront d'engager efficacement les personnes et organisations intéressées afin d'identifier et de comprendre ces questions et de mettre sur pied des projets de recherche pour traiter de ces questions.

Le plan de travail en matière de recherche sociale sera examiné annuellement et ajusté pour satisfaire aux besoins des citoyens identifiés au moyen de sondages externes et d'activités d'engagement.



LE PROGRAMME DE RECHERCHE SOCIALE DE LA SGDN :

1. Lui permettra de mieux comprendre les attentes des Canadiens à son endroit et concernant le processus de sélection d'un site.
2. Contribuera à la finalisation et au lancement futur du processus de sélection d'un site en améliorant la compréhension de la SGDN des meilleures pratiques pour l'engagement, le renforcement des capacités, l'évaluation d'impacts et le maintien du bien-être des collectivités.
3. Contribuera à l'acquisition de connaissances visant à faciliter la participation significative de personnes et organisations intéressées à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.
4. Continuera à développer les réseaux de recherche sociale en sollicitant l'avis d'experts concernant les questions reliées à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.
5. Facilitera la compréhension du processus visant à relier le savoir traditionnel autochtone à d'autres méthodes d'évaluations pendant la mise en oeuvre.

Allant de l'avant » En 2009 et jusqu'en 2013, la SGDN :

- » Collaborera avec les universitaires canadiens et internationaux intéressés afin d'avoir accès aux meilleures connaissances et pratiques en matière de processus sociaux et communautaires; en 2009, la SGDN convoquera un atelier qui aura pour sujet le bien-être des collectivités, où des experts et praticiens externes l'aideront à mettre au point cet aspect du processus de sélection d'un site;
- » Appliquera le cadre éthique et social élaboré pour la phase d'étude afin de guider la mise en œuvre et comparer régulièrement les activités avec ce cadre de travail;
- » Commandera des documents d'information et des ateliers sur des domaines précis du processus de sélection d'un site, comme l'évaluation d'impacts socio-économiques incluant la réflexion provenant du savoir traditionnel autochtone, la gestion des risques, la communication des risques et la gestion adaptative;
- » Mettra au point et lancera un nouveau programme de financement de la participation qui invitera les collectivités et les organisations à en apprendre davantage au sujet de la GAP et des aspects du projet qui concernent le bien-être des collectivités;
- » Recherchera des avis et conseils des associations municipales concernant la conception et les composants du programme de recherche sociale de la SGDN;
- » Participera à des recherches conjointes internationales sur les meilleures pratiques en matière d'engagement des parties prenantes dans le cadre du Forum sur la confiance des parties prenantes de l'OCDE; et
- » Continuera de sonder les priorités et préoccupations de la population concernant le travail de mise en œuvre effectué par la SGDN au moyen de forums de citoyens ou de groupes de discussion qui se tiendront dans les provinces nucléaires (le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan), et au moyen de sondages téléphoniques nationaux de la population pour recueillir des avis concernant les plans et questions continuelis reliés à la mise en œuvre.

Sûreté financière

La SGDN proposera une formule de financement et un échéancier de versements aux fonds en fiducie qui garantiront la sûreté financière et le financement à long terme du programme.

Les Canadiens s'attendent à ce que les sommes requises pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu. Pour atteindre une sécurité financière, nous devons déterminer quels sont les coûts raisonnablement prévisibles pour la durée du projet, en ajoutant une réserve pour éventualités, et ensuite concevoir un système qui assurera la collecte et la protection des sommes suffisantes pour couvrir tous les coûts occasionnés selon diverses circonstances sociales et économiques, et ce, à l'intérieur du délai requis.

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, les principales sociétés productrices de déchets de combustible nucléaire sont tenues de prévoir des sommes pour la gestion à long terme de ces déchets. La Loi exige que chacun des quatre propriétaires dépose annuellement des sommes aux fonds en fiducie constitués dans ce but.

Les propriétaires de déchets partageront les coûts du développement, de l'obtention des permis, de la construction et de l'exploitation de l'installation. Le coût attribué à chacun des propriétaires sera généralement proportionnel au nombre de grappes de combustible à stocker dans l'installation, avec des ajustements spéciaux pour des facteurs tels que le moment du transport, le transport, les caractéristiques du combustible, etc. Dans son Rapport d'étude final de 2005, la SGDN a évalué que le coût de la Gestion adaptative progressive (GAP) se situerait entre 5 milliards \$ et 6 milliards \$ (selon une valeur actualisée au 1er janvier 2004) en supposant que 3,6 millions de grappes de combustible irradié auront été produites au cours de la vie utile des réacteurs nucléaires canadiens actuels.



LES PRINCIPES DE FINANCEMENT :

Les principes et la méthode utilisés par la SGDN pour calculer les coûts et les contributions aux fonds en fiducie sont conformes aux objectifs de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, à la méthode utilisée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) concernant les garanties financières en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, et aux méthodes utilisées par d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces principes utilisés pour l'élaboration de la formule de financement sont :

PRODUCTEUR PAYEUR Chacun des propriétaires de déchets absorbe le coût en fonction de la quantité de déchets produits et de l'utilisation du dépôt.

PRUDENCE FINANCIÈRE L'option de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive la plus onéreuse est utilisée.

ANALYSE D'INCERTITUDES Établir un montant pour faire face aux événements raisonnablement prévisibles et imprévus; une réserve pour éventualités est incluse dans les prévisions de coûts.

ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE Les fonds seront recueillis au cours de la vie économique prévue des réacteurs nucléaires qui produisent les grappes de combustible irradié.

CROISSANCE DES FONDS Des hypothèses raisonnables sont utilisées pour évaluer la croissance réelle des fonds requis pour la gestion à long terme du combustible irradié.

Au cours de la mise en œuvre de la GAP, la SGDN aura la responsabilité continue d'assurer que les prévisions de coûts sont à jour et que la formule de financement pourra soutenir le financement de tous les aspects de la GAP. Les contributions seront ajustées périodiquement pour qu'elles reflètent les nouvelles projections du coût total de la GAP et du nombre de grappes de combustible que produira chacun des propriétaires de combustible irradié.

Allant de l'avant » En 2009 et jusqu'en 2013, la SGDN :

- » Publiera sur son site Web les états financiers vérifiés des fonds en fiducie des propriétaires de déchets de combustible nucléaire après les avoir reçus des institutions financières;
- » Fournira des comptes rendus pour confirmer que les propriétaires de déchets respectent leurs obligations financières, leurs échéanciers de versements et leurs autres engagements. La SGDN communiquera au gouvernement et aux propriétaires de déchets les évaluations à jour des coûts et les exigences de financement reliées à la mise en œuvre;
- » Fera rapport annuellement sur les coûts révisés et les sommes à déposer au cours de l'exercice financier suivant par chaque membre et par l'EACL;
- » Évaluera l'incidence des coûts financiers des divers scénarios concernant le combustible irradié; et
- » Fera connaître d'ici 2012 l'évaluation révisée du coût total de la GAP.

Examen, ajustement et validation des plans

La SGDN examinera, ajustera et validera continuellement les plans en tenant compte de facteurs tels que l'avancement des connaissances techniques, l'évolution des attentes et valeurs de la société, et les changements dans les politiques énergétiques et environnementales.

Un principe fondamental de la Gestion adaptative progressive (GAP) est l'intégration continue de nouvelles connaissances et savoirs afin de guider le processus de décision. Nous nous engageons à réévaluer nos décisions lorsque nécessaire, à maintenir l'option de changer de direction et à être prêts à agir en fonction des nouvelles connaissances. De nouveaux développements émergeront au cours de la mise en œuvre de la GAP. Ces changements pourraient poser certains défis techniques et éthiques, et la manière dont la SGDN abordera, discutera et répondra à ces défis déterminera le succès de la GAP.

La SGDN a mis sur pied un processus continu de surveillance, d'étude, de transmission de l'information et de discussion concernant les changements dans la gestion du combustible nucléaire irradié, spécifiquement dans les domaines du développement technologique, des attentes sociétales, et des politiques énergétiques et environnementales, afin que la mise en œuvre de la GAP puisse être adaptée au besoin. L'adaptabilité de la mise en œuvre de la GAP est un sujet abordé dans le cadre des nombreux dialogues engagés avec les Canadiens et de la planification collaborative. Conformément à la Politique sur la transparence et à la procédure d'engagement de la SGDN, celle-ci fait régulièrement rapport de ses progrès dans la mise en œuvre de la GAP, et plus particulièrement en ce qui a trait à la réponse aux commentaires des Canadiens et aux changements environnementaux externes.

De récents développements dans les politiques environnementales et énergétiques sont particulièrement pertinents à la mise en œuvre de la GAP. Les quantités et les caractéristiques des déchets de combustible nucléaire à gérer sont directement reliées à la réalisation possible de projets de construction et de réfection de centrales nucléaires. Les décisions concernant les options de production d'énergie nucléaire au Canada ne seront pas prises par la SGDN, mais nous devons tenir

compte des conséquences éventuelles de ces décisions et mettre en place un processus qui permettra la surveillance continue, l'examen et une discussion élargie, pour que l'approche de notre mise en œuvre soit ajustée si nécessaire.

Allant de l'avant » En 2009 et jusqu'en 2013, la SGDN :

- » Fera rapport annuellement aux Canadiens de ses progrès dans la mise en œuvre de la GAP; la SGDN remettra son Rapport annuel 2008 au ministre des Ressources naturelles et le mettra à la disposition du public au cours du premier trimestre de 2009;
- » Publiera régulièrement son plan quinquennal de mise en œuvre;
- » Soumettra au ministre des Ressources naturelles et au public en 2011 son Rapport triennal conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*;
- » Publiera une révision annuelle des inventaires (volume et types) courants et futurs de combustible irradié;
- » Fera état des conséquences reliées au combustible irradié provenant de la construction et de la réfection de centrales nucléaires sur la mise en œuvre de la GAP, incluant les incidences sur la conception technique des changements éventuels de volume et de type de combustible irradié à gérer;
- » Évaluera l'incidence des coûts financiers des scénarios potentiels reliés au volume changeant du combustible irradié devant être géré et publiera ces informations lorsqu'elles seront disponibles;
- » Sollicitera l'avis des Canadiens concernant la manière d'adapter la mise en œuvre de la GAP en réponse aux inventaires actuels et projetés du combustible irradié;
- » Publiera sur son site Web des rapports de recherche et les résultats de ses activités d'engagement, incluant les commentaires reçus au cours des échanges sur le processus de sélection d'un site proposé;
- » Recherchera les occasions, lorsque les jalons et points de décisions clés seront atteints, de soumettre la mise en œuvre de la GAP à un examen ouvert et transparent via les instances officielles (p. ex., les comités permanents de la Chambre des communes); et
- » Adaptera et développera des plans qui guideront nos travaux en conformité avec nos objectifs stratégiques et le cadre des valeurs et objectifs identifiés en collaboration avec les Canadiens au cours de la phase d'étude, ainsi qu'en faisant participer citoyens, spécialistes et collectivités potentiellement affectées, et avec l'aide de nos nombreux conseillers.

Structure de gouvernance

La SGDN développera et maintiendra une structure de gouvernance qui donne au gouvernement, aux sociétés membres, au Conseil d'administration, à la direction de la SGDN et au public une plus grande mesure d'assurance, de surveillance, de conseils et d'orientation concernant les activités de la SGDN pendant la phase de mise en œuvre.

La gouvernance de la SGDN est composée des sociétés membres, du Conseil d'administration et de son Comité consultatif. La SGDN est assujettie aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et à la surveillance du ministre des Ressources naturelles. Les activités de la SGDN seront également soumises à la surveillance d'organisations externes par le biais de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Membres

Ontario Power Generation, Énergie nucléaire NB et Hydro-Québec sont les membres fondateurs de la SGDN. La convention d'affiliation et le règlement général de 2007 définissent les rôles et les responsabilités des membres dans la poursuite des objectifs de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et du mandat de mise en œuvre de la SGDN.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de superviser la SGDN et de diriger l'élaboration de ses orientations stratégiques. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par les sociétés membres. Le Conseil d'administration est actuellement formé de neuf personnes représentant un large éventail de compétences reliées à l'industrie nucléaire, ou à d'autres domaines comme l'éthique, la culture autochtone et la gestion financière. Les membres du Conseil d'administration sont présentés sur le site Web de la SGDN.

Politiques et procédures

La SGDN a établi certaines politiques et procédures corporatives et financières au cours de la phase d'étude. En 2007, nous avons conçu un cadre de travail pour l'examen, la mise à jour et l'expansion des politiques et procédures qui seront requises pour une organisation de mise en œuvre disposant d'un budget accru, d'un programme technique important et d'effectifs plus nombreux. En 2008, la SGDN a examiné des systèmes de gestion et cadres de travail différents acceptés internationalement. Un cadre de travail basé sur les systèmes de gestion ISO 9001 et ISO 14001 a été adopté et un ensemble de politiques et de procédures essentielles ont été identifiées. Des travaux ont été entrepris concernant ces politiques et procédures afin de se conformer entièrement à la norme ISO 9001 d'ici la fin de 2009.

Le Comité consultatif

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, l'organe dirigeant de la SGDN s'adjoint un Comité consultatif destiné à examiner et commenter son étude et ses rapports triennaux après le choix du gouvernement d'une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Le Conseil d'administration a constitué le Comité consultatif en 2002, avec un renouvellement de l'adhésion en 2008. En plus de respecter ses obligations imposées par la Loi, il fournit une orientation et des conseils indépendants à la SGDN. Le Comité consultatif est actuellement formé de 10 membres représentant un large éventail d'expertise, notamment en géosciences, communication stratégique, environnement, médecine, science politique et savoir traditionnel autochtone. Les membres du Comité consultatif possèdent de bonnes connaissances dans le domaine de la gestion du combustible nucléaire et ont une expérience utile du travail avec les citoyens et les collectivités sur des questions de politiques publiques très variées. Les membres du Comité consultatif sont présentés sur le site Web de la SGDN.

Groupe d'examen technique indépendant

En 2008, le Conseil d'administration a mis sur pied un Groupe d'examen technique indépendant (GETI) qui a pour mission d'examiner le programme de recherche technique de la SGDN sur le combustible nucléaire irradié. Ce groupe procédera à des examens pour indiquer de manière régulière au Conseil d'administration et au Comité consultatif si le programme technique de la SGDN est fondé sur des approches et méthodologies scientifiques et techniques crédibles; se compare aux pratiques internationales; et élargira et avancera les connaissances techniques de la SGDN afin de soutenir adéquatement la mise en œuvre de la GAP. Quatre membres ont été nommés, apportant une vaste expertise de renommée internationale dans les technologies associées à la mise en œuvre de projets de dépôts géologiques de déchets nucléaires, expertise acquise au Canada, au R.-U., en Suède et en Suisse. Les membres du GETI sont désignés par le Conseil d'administration de la SGDN pour un mandat de trois ans qui peut être renouvelé. Ils sont présentés sur le site Web de la SGDN. Les rapports du groupe seront également publiés sur le site.

Examens par des pairs

La SGDN continuera à promouvoir l'examen de ses travaux par des pairs et à solliciter des commentaires indépendants, ce qui améliorera la conception et la conduite du programme et contribuera à accroître la confiance du public dans la mise en œuvre et la prise de décisions de la SGDN.

Allant de l'avant » Chaque année, en 2009 et jusqu'en 2013, la SGDN :

- » Convoquera au minimum quatre réunions du Conseil d'administration, quatre réunions du Comité consultatif et une réunion du Groupe d'examen technique indépendant, et mettra à la disponibilité du public le procès-verbal de ces rencontres et les rapports connexes;
- » Réunira, au besoin, les sous-comités du Conseil d'administration, notamment le Comité de la vérification, des finances et des risques, le Comité sur la sélection d'un site et le Comité des ressources humaines et de la rémunération;
- » Collaborera avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire afin de s'assurer que les exigences en matière de sûreté sont pleinement comprises et que les plans conceptuels développés seront acceptables; et
- » Continuera à développer le système de gestion de la qualité, et en 2009, développera le plan de certification ISO 9001.

Édification d'une organisation de mise en œuvre

La SGDN mettra sur pied une organisation de mise en œuvre possédant la gamme complète de compétences requises pour mettre à exécution la décision du gouvernement sur les plans social, environnemental, technique et financier.

La SGDN doit s'assurer que son organisation a les moyens et les compétences pour remplir son mandat. La transition d'une petite organisation principalement axée sur la recherche sociale et les activités d'engagement vers une agence responsable de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP) se poursuit.

La gestion du combustible nucléaire irradié est un mandat à très long terme et la SGDN doit être forte, stable et ses actions doivent s'inscrire dans une perspective à long terme. Pour cela, il faudra investir dans l'organisation afin de s'assurer qu'elle possède les ressources, la compétence, et des politiques et pratiques d'administration et de gestion saines, pour établir une base solide pour ses opérations.

La reconnaissance des ressources requises pour remplir le mandat de mise en œuvre de la SGDN exigera des décisions concernant l'équilibre entre le renforcement des compétences internes et l'appel aux ressources externes.

Allant de l'avant » Le 1er janvier 2009, la SGDN est devenue son propre employeur avec sa propre infrastructure. En 2009 et jusqu'en 2013, la SGDN :

- » Continuera d'accroître son personnel en réponse aux besoins croissants du programme de travail et de la stratégie relative aux ressources humaines;
- » Créera les systèmes et processus de soutien nécessaires à l'entreprise;
- » Mettra sur pied de nouveaux programmes d'orientation, de formation des employés et de planification de la relève;
- » Poursuivra le programme de stages pour diplômés pour préserver la mémoire institutionnelle de l'organisation et assurer le transfert aux futures générations des leçons apprises; et
- » Surveillera, évaluera et révisera les exigences de compétence et de capacité par le biais de programmes de recrutement, de maintien en poste, d'amélioration des compétences et de formation, selon un plan pluriannuel de ressources humaines.

Conception concertée et mise en marche du processus de sélection d'un site

La SGDN procédera à la conception concertée du processus de sélection d'un site, soutenue par un programme d'engagement public, et à la mise en marche subséquente du processus de sélection.

La SGDN va s'assurer à la fois que tant la mise au point du processus que le processus lui-même sont perçus comme étant inclusifs, équitables et transparents.

La SGDN s'est engagée, dans le *Rapport d'étude final Choisir une voie pour l'avenir, L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada (2005)*, à développer un processus de sélection d'un site et un programme associé d'engagement, à l'aide d'un processus de concertation. La mise au point du processus de sélection sera basée sur les principes de la SGDN pour trouver une collectivité informée et consentante à accueillir une installation de gestion à long terme. La mise au point du processus de sélection intégrera les dimensions technique, sociale,

environnementale et économique, de même que les leçons tirées jusqu'à maintenant de nos programmes d'engagement.

Le processus de sélection d'un site qui émergera devra répondre aux attentes des Canadiens et à leurs préoccupations principales, telles que la protection des humains et de l'environnement, l'équité et les considérations de transport, et continuer à renforcer la confiance envers la SGDN et ses opérations. Une attention sera également portée à l'élaboration de politiques, de pratiques, de structures et d'arrangements institutionnels pour soutenir la mise en œuvre du processus de sélection d'un site. Il s'agit d'un travail de base important qui doit être fait avant que la SGDN ne puisse envisager mettre en marche le processus de sélection d'un site.

Allant de l'avant » En 2009, nous :

- » Proposerons et soumettrons à l'examen public une version préliminaire du processus de sélection d'un site;
- » Vérifierons et validerons la proposition du processus de sélection d'un site au moyen d'un processus d'engagement public qui sera ouvert aux avis du public canadien et à la diversité des points de vue;
- » Ajusterons le processus de sélection d'un site pour tenir compte des commentaires reçus par le biais du dialogue public et de l'examen; et
- » Lancerons un programme de financement de la participation pour aider collectivités et organisations à en apprendre davantage sur la GAP et les aspects liés au bien-être des collectivités du processus de sélection d'un site.

Après 2009, la SGDN démarrera le processus de sélection d'un site, après validation de la proposition du processus et de l'état de préparation des programmes d'engagement et d'information.

LA SGDN A PRIS QUATRE ENGAGEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT D'UN PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE :



1. La décision prise par une collectivité d'héberger le site doit être informée et volontaire.
2. Le site choisi doit satisfaire à des exigences de sûreté qui soient rigoureuses et établies scientifiquement.
3. Par souci d'équité, le processus doit être centré sur les provinces qui participent directement au cycle du combustible nucléaire : le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan. Les collectivités d'autres régions qui manifesteront un intérêt seront également prises en considération.
4. Les collectivités qui décident de participer au processus de sélection d'un site, à titre d'hôtes potentiels, auront le droit de se retirer, en conformité avec les accords conclus entre elles et la SGDN.

Regard vers le futur

Le plan de mise en œuvre tire sa force et l'acceptation du public d'une vision partagée de la direction que prendra la SGDN. Il s'agit d'un plan quinquennal, examiné et révisé annuellement pour guider la planification des cinq années suivantes. Par conséquent, il s'agit d'un document vivant, régulièrement évalué, renforcé et réorienté au besoin en regard des nouvelles informations et des changements qui surviendront dans le paysage interne et externe des opérations. Dans toutes ses activités, la SGDN sollicite et accueille les commentaires portant sur la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. La Gestion adaptative progressive progressera aussi rapidement que les Canadiens, les réussites en matière de développement et de démonstration technologique, et les organismes de réglementation le permettront. Ce plan de mise en œuvre représente la première révision de notre processus. La SGDN invite tous les Canadiens, y compris les peuples autochtones, à s'impliquer. Les suggestions et commentaires sont les bienvenus. Communiquez avec nous par courrier ou via notre site Web.

Lexique

Combustible nucléaire irradié : grappes de combustible irradié retirées d'un réacteur à fission nucléaire commercial ou de recherche.

Dépôt : installation nucléaire en profondeur où le combustible irradié est déposé.

Dépôt géologique en profondeur : une installation pour la mise en place du combustible nucléaire irradié en profondeur sous terre, où des barrières tant naturelles qu'artificielles l'isolent des humains et de l'environnement. En plaçant le combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur, il est possible de le récupérer. Cependant, l'intention est que le combustible nucléaire irradié ne sera pas récupéré et qu'il y demeurera en toute sûreté.

Dialogue : activité qui réunit des personnes de tous les milieux et les incite à travailler de concert sur des problèmes difficiles, en apprenant les uns des autres, en écoutant et en cherchant à comprendre des points de vue qui sont différents des leurs. Les participants examinent leurs propres idées, et en conversant avec les autres, déterminent des terrains communs, tout en reconnaissant leurs points de divergence.

Entreposage : méthode par laquelle le combustible nucléaire irradié est maintenu dans des conditions qui en permettent l'accès, en conditions contrôlées, pour être récupéré ou pour toute autre activité future.

Installation centralisée : installation utilisée pour la mise en place du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique. L'installation serait située à un seul endroit central et recevrait du combustible nucléaire irradié de tous les complexes nucléaires au Canada.

Récupérabilité : possibilité de retirer les déchets de l'endroit où on les a mis.

Sûreté : protection des individus, de la société et de l'environnement contre les effets dommageables ou dangereux du combustible nucléaire irradié, maintenant et pour l'avenir.

Société de gestion des
déchets nucléaires

22, avenue St. Clair Est
6e étage
Toronto (Ontario)
M4T 2S3 Canada
Tél. 416.934.9814
Sans frais 1.866.249.6966
www.sgdh.ca

